Biothérapeute



Catégorie(s) professionnelle(s):

Profession Médicale et non médicale (pharmacien, assistants de recherche clinique, techniciens de recherche clinique, chefs de projet du développement industriel, doctorants, postdoctorants, vétérinaire, ingénieur).

Condition(s) diplômante(s):

- Diplôme d'état de médecin.
- Diplôme d'Etat de pharmacien.
- Master 2.
- Diplôme Universitaire Inflammation, immunopathologie et biothérapie.



Cadre(s) juridique(s):

Etablissement public

- Fonctionnaire Catégorie A Fonction publique hospitalière.
- CDD ou CDI de droit public.

Etablissement privé

• Salarié CDD ou CDI (code du travail et convention collective).

